

Arrêté portant fixation de tarifs

International Conference Cap & RFIAP 2022

La présidente,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et L712-3 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu la délibération n°30-2016 du conseil d'administration du 29 avril 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de fixation de tarifs accordée par le conseil d'administration à la présidente ;

Arrête

Article 1. Les tarifs d'inscription au colloque International Conference CAP & RFIAP 2022 organisé par le laboratoire IRISA du 5 au 8 juillet 2022 sont fixés comme suit :

Étudiants	181,82 €
Académiques	272,73€
Professionnels	363,64€

A ces tarifs d'inscriptions au colloque s'ajoutent :

Accompagnateur(s) supplémentaire(s) à la soirée de gala du 7/07/22	+54,55€/personne
Si inscription après le 10 juin	+45,45€

Ces tarifs sont HT et sont soumis à la TVA en application de la réglementation en vigueur.

Étudiants	200 €
Académiques	300 €
Professionnels	400 €
Accompagnateur(s) supplémentaire(s) à la soirée de gala du 7/07/22	+60 €/personne
Si inscription après le 10 juin	+50€



Article 2. Modalités de remboursement

Toute demande formulée avant le début du colloque, soit avant le mardi 5 juillet, entraîne le remboursement intégral du montant de l'inscription.

Aucune demande de remboursement formulée après le 5 juillet ne sera acceptée.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

Article 4. L'arrêté n°2022-045 est abrogé.

Article 5. Le Directeur ou la Directrice de laboratoire et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Virginie DUPONT

